

SIPRI YEARBOOK 2005

ARMAMENTS,
DISARMAMENT AND
INTERNATIONAL
SECURITY

Résumé en français



L'Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm (Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI) est un institut indépendant de recherches sur la paix et les conflits, et en particulier les questions de contrôle des armements et de désarmement. Il a été fondé en 1966 pour commémorer 150 années de paix ininterrompue en Suède.

L'Institut est financé par une subvention proposée par le gouvernement suédois et subséquemment approuvée par le Parlement. Le personnel et le Conseil d'administration sont internationaux. L'institut dispose également d'un Comité scientifique qui est un organe international consultatif.

Les objectifs des recherches du SIPRI sont:

- de promouvoir la transparence dans les domaines de la sécurité et du contrôle des armements
- de contribuer à la prévention et à la résolution des conflits
 - de diffuser l'information auprès d'un public élargi.

Le SIPRI publie les résultats de ses recherches dans des ouvrages ou sur Internet à l'adresse <http://www.sipri.org/>.

Ce fascicule présente les types de faits et données que vous pourrez retrouver dans les 853 pages du

SIPRI Yearbook 2005
Armaments, Disarmament and International Security

Le SIPRI Yearbook est publié depuis 1969. Il rassemble des données objectives et des analyses approfondies, fournies par les membres du SIPRI ou des experts extérieurs, sur tous les enjeux majeurs en matière de contrôle des armements, de paix et de sécurité. L'édition 2005 a pour thème central la gouvernance internationale de la sécurité, mais se concentre également sur d'importantes évolutions tant sur le plan géographique que thématique.

Le Yearbook est aussi publié en arabe, chinois, russe et ukrainien. Cette version résumée est disponible en allemand, anglais, espagnol, farsi, français et suédois, à l'adresse Internet suivante où on peut aussi voir des informations sur les publications récentes du SIPRI :

<http://www.sipri.org/contents/webmaster/publications/>

Le Yearbook peut être obtenu en librairie ou par Oxford University Press (OUP), Royaume-Uni. Sur Internet, le commander auprès d'OUP par le biais du SIPRI à

http://first.sipri.org/non_first/book_order.php

Traduit de l'anglais par Barthélémy Courmont et Bastien Nivet, chercheur et chercheur associé à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)



Dirigé par Pascal Boniface, depuis sa création en 1990, l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) est un centre de recherche indépendant sur les questions internationales et stratégiques et se veut un lieu de dialogue et de réflexion entre tous ceux qui composent la communauté stratégique: spécialistes venus d'horizons professionnels et philosophiques différents, responsables politiques, hauts fonctionnaires, industriels, militaires, experts et universitaires.

Ses travaux de recherche poursuivent autant des objectifs scientifiques – à travers les publications de ses chercheurs dans des revues ou ouvrages spécialisés – qu'opérationnels, l'IRIS étant consulté tant par les ministères et les parlementaires que par les grandes entreprises et les médias français et étrangers. L'Institut compte actuellement une trentaine de collaborateurs, permanents ou occasionnels, spécialistes de zones géographiques ou de sujets stratégiques transversaux.

Au-delà des publications individuelles de ses chercheurs, l'IRIS publie *l'Année stratégique*, et la revue trimestrielle *La Revue internationale et stratégique*.

Table des matières

Sécurité et institutions transatlantiques	1
Conflits armés majeurs	2
Missions multilatérales de maintien de la paix : les défis de la construction de la paix	4
Le grand Moyen-Orient	6
Amérique Latine et Caraïbes : sécurité et défense dans l'après guerre froide	8
Le contrôle multinational du recours à la force : les déficits du contrôle parlementaire	10
Financer la sécurité dans un contexte global	11
Dépenses militaires	12
Productions d'armements	14
Les exportations d'armes	16
Non-prolifération et contrôle des armements : le rôle des organisations internationales	19
Contrôle des armements nucléaires et non-prolifération	20
Développements en matière d'armes chimiques et biologique et de contrôle des armements	22
Le renoncement de la Libye aux armes nucléaires, biologiques et chimiques et aux missiles balistiques	23
Contrôle des armements conventionnels et mesures de confiance dans le domaine militaire	24
Aide internationale à la non-prolifération et au désarmement	25
Contrôle des transferts	26
Contrôle des exportations américaines	27
L'Initiative visant à empêcher la prolifération : aspects juridiques de la déclaration sur les principes d'interdiction	28
Accords de contrôle des armements et de désarmement	29

Acronymes

ADM	armes de destruction massive
BTWC	Biological and Toxin Weapons Convention (Convention sur les armes biologiques et les toxines)
ÉU	États-Unis
FCE	(Traité sur les) forces armées conventionnelles en Europe
G8	Groupe des huit (nations les plus industrialisées)
GAO	Government Accountability Office (Bureau de la comptabilité gouvernementale)
AIND	Aide internationale à la non-prolifération et au désarmement
km	kilomètre
NBC	nucléaire, biologique et chimique
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PIB	produit intérieur brut
PSI	Proliferation Security Initiative (Initiative visant à empêcher la prolifération)
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
UE	Union Européenne

Sécurité et institutions transatlantiques

- En 2004, les partenaires transatlantiques ont taché d'améliorer leurs relations mutuelles endommagées par la guerre d'Irak. Les États-Unis sont revenus au multilatéralisme à travers diverses institutions, non sans hésitations et tentatives de déterminer les priorités.

- Les deux principales justifications de la guerre d'Irak – connections terroristes et possession d'armes de destructions massives (ADM) présumées – se sont révélées infondées. Les États-Unis ont reconnu que l'Union européenne était un partenaire indispensable pour la lutte contre le terrorisme, le renseignement, et la gestion des conflits internationaux. Le résultat des élections présidentielles américaines a conduit les Européens à rechercher des moyens de travailler avec l'administration Bush.

- Le recours à l'OTAN pour la sécurité en Irak a continué de susciter des résistances. Le défi pour l'OTAN est de retrouver son rôle de forum de discussion et de décision stratégiques.

- L'UE a amélioré ses moyens pour devenir un acteur crédible en matière de sécurité : le Headline Goal 2010 renforcera les capacités de défense et de gestion de crise ; l'Agence Européenne de Défense a été lancée ; des groupes de combats ont été établis ; et la nouvelle opération militaire de l'UE en Bosnie-Herzégovine a débuté.

- La démocratie a reculé en Russie, qui s'est accroché au statu quo face aux changements de régime ailleurs dans la Communauté des États Indépendants. Confirmée, même de façon non-violente, cette tendance politique risquerait de soulever des tensions avec les Occidentaux.

Conflits armés majeurs

- Les 19 conflits majeurs en 2004 étaient intra-étatiques. Ceux-ci ont cependant souvent des dimensions régionales et internationales, rendant délicate la classification 'interne' et 'externe'. Il est néanmoins important de ne pas surestimer les dimensions globales des conflits intra-étatiques.

- De nombreux conflits étaient en 2004 notables pour leur nature très localisée, à l'image des événements dans l'Est de la République démocratique du Congo et à Aceh, en Indonésie.

- La multiplicité des rebellions et griefs peut compliquer la gestion et la résolution des conflits intra-étatiques, à l'image des situations au Burundi, en Colombie et au Soudan.

- L'usage de tactiques non-conventionnelles par les belligérants, notamment d'importantes violences contre les civils, est une autre caractéristique des conflits contemporains, comme le montrent les événements au Népal, en Russie (Tchéchénie), et Ouganda.

- A l'inverse de la propension classique des conflits intra-étatiques à s'étendre en un conflit international, les événements en Irak en 2004 ont soulevé la perspective d'une véritable guerre civile causée par un conflit international.

Localisation des 19 conflits armés majeurs en 2004

Afrique	Asie	Moyen-Orient
Algérie	Birmanie	Irak*
Burundi	Inde (Cachemire)*	Israël
Ouganda*	Népal*	Turquie
Rwanda	Philippines†	
Soudan*†	Sri Lanka	
Amériques	Europe	
Colombie	Russie (Tchéchénie)*	
États-Unis		
Pérou		

* Ces six conflits ont causé 1000 morts ou plus liés aux combats en 2004. Le conflit aux États-Unis se réfère à celui entre Al-Qaïda et les États-Unis et leurs partenaires.

† Deux conflits se déroulaient dans chacun de ces pays.

- Trois conflits ont fait ou refait leur entrée dans la catégorie des conflits armés majeurs en 2004 : l'Irak, le Rwanda et l'Ouganda. Le nombre de conflits comme le nombre de zones conflictuelles étaient moindres en 2004 qu'en 2003, lorsqu'il y avait 20 conflits armés majeurs en 18 endroits.

- Seulement 3 conflits – contre Al-Qaïda, en Irak et au Darfour au Soudan – ont moins de 10 ans.

Missions multilatérales de maintien de la paix : les défis de la consolidation de la paix

- Un total de 11 nouvelles missions de maintien de la paix ont été lancées en 2004, dont 7 par des organisations régionales. Toutes sauf deux succédaient à une mission préexistante.

- En décembre 2004, plus de 64 000 militaires et policiers, et 4000 civils étaient déployés à travers 21 missions des Nations Unies, plaçant peut-être l'ONU dans une situation menaçant de sur-utiliser ses capacités institutionnelles. Dans le même temps 35 missions de maintien de la paix, représentant au total 225 385 civils et militaires, étaient menées par des organisations régionales et des coalitions ad hoc d'États sous mandat de l'ONU.

- Dans ce contexte, le rapport du Groupe des Nations Unies de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a proposé l'établissement d'une Commission pour la consolidation de la paix.

- La consolidation de la paix occupe une place centrale lors des missions de maintien de la paix. Son importance exige que des priorités soient fixées. Un consensus a émergé sur les tâches impliquées et l'ordre dans lequel elles devraient être accomplies. La restauration de la capacité d'un État à assurer la sécurité est la première des priorités. La seconde est l'établissement d'un État de droit fonctionnel et de l'ordre dans la société. Les troisième – reconstruction économique et sociale – et quatrième – gouvernance et élections – sont beaucoup plus difficiles à hiérarchiser. Dans toutes ces tâches, la participation locale est cruciale pour la légitimité et la viabilité des processus, mais est souvent négligée.

• Les événements en Afghanistan, Côte d'Ivoire, Haïti, Irak et au Libéria ont démontré en 2004 les complexités de la consolidation de la paix.

• L'éventail des tâches et responsabilités liées aux opérations de maintien de la paix soulève la question des modalités d'un suivi efficace d'opérations multiples et de natures multidimensionnelles. Certains plaident pour une approche minimaliste, limitant le rôle de la communauté internationale à l'établissement de la sécurité, le reste étant laissé à la population locale. D'autres affirment au contraire qu'une période 'd'autocratie bienveillante' de la part des acteurs extérieurs offre les meilleures chances d'une consolidation de la paix réussie.

Missions multilatérales de maintien de la paix, 2004

Nations Unies, ONU	21
Union africaine, UA	3
Communauté des États indépendants	3
Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, CEDEAO	1
Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, CEMAC	1 5
Organisation du traité de l'Atlantique Nord, OTAN	4
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, OSCE	10
Organisation des États Américains, OÉA	
Union européenne, UE	2
Coalitions <i>ad hoc</i> soutenues par l'ONU	6
<i>Total</i>	56

Le grand Moyen-Orient

- Le grand Moyen-Orient est peu poreux face aux effets politiques de la mondialisation, mais est hautement sujet aux nouvelles menaces transnationales et aux tensions inter-étatiques plus classiques. Le déficit sécuritaire palpable a récemment nourri de nouveaux efforts pour augmenter l'engagement international et la construction régionale.

- Quatre défis marquent à la fois les enjeux nationaux et bilatéraux : la présence et les ambitions militaires des États-Unis, le conflit israélo-palestinien, l'impact du conflit en Irak, et le terrorisme.

- Le Conseil de coopération du Golfe ambitionne de promouvoir l'intégration dans plusieurs domaines, dont des capacités militaires communes, mais a fait peu de progrès. En mars 2005, la Ligue Arabe a prononcé une déclaration sur la sécurité et le soutien aux réformes politiques. En février 2004, l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie et le Maroc ont signé l'accord d'Agadir, prévoyant la création d'une zone de libre-échange.

- L'UE, les États-Unis, et le G8 ont mis l'accent sur les enjeux de bonne gouvernance et de démocratie dans leurs récentes initiatives régionales. Le 'soft power' de l'UE semble néanmoins avoir moins d'impact que le 'hard power' américain.

- En 2004, l'OTAN a renforcé son dialogue méditerranéen et a lancé l'Initiative d'Istanbul pour la coopération, qui s'adresse aux partenaires arabes. Son impact pourrait être limité par les compétences et priorités de l'OTAN elle-même.

Le grand Moyen-Orient



- Des questions demeurent en suspens concernant les relations inter-étatiques dans la région : en particulier les contours d'un État palestinien et le nouvel Irak. Des avancées dans le programme nucléaire iranien pourraient accroître l'instabilité régionale, mais le coût d'une confrontation pourrait encourager une approche coopérative en matière de sécurité.

Amérique Latine et Caraïbes : sécurité et défense dans l'après guerre froide

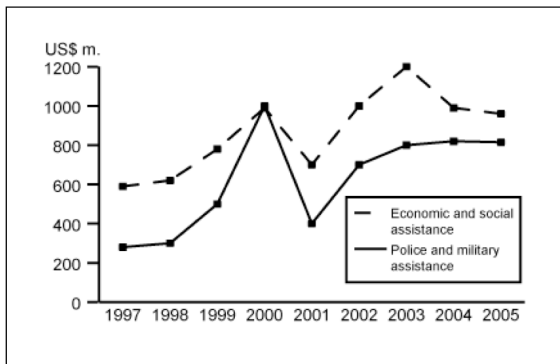
- Depuis les années 1980, un modèle économique plus ouvert a été introduit dans la plupart des États d'Amérique Latine et des Caraïbes. De nouvelles structures régionales ont vu le jour, accompagnant le fin des conflits inter-étatiques et la réduction des conflits intra-étatiques.

- Les budgets de défense ont chuté dans la région depuis les années 1980, et sont désormais parmi les plus faibles au monde. Des initiatives ont été prises en faveur de la transparence dans le domaine militaire. La sécurité coopérative semble être largement acceptée.

- De nombreux États latino-américains contribuent aux missions internationales de maintien de la paix : la région fournit 9,5% du personnel de toutes les opérations des Nations Unies. L'engagement de troupes dans de telles missions est économiquement avantageux, mais favorise aussi les réformes des armées.

- Les États-Unis sont l'acteur extérieur le plus important dans la région en matière de sécurité. Depuis la guerre froide, le niveau de soutien militaire des États-Unis a chuté et a changé de forme. La Colombie est désormais le principal destinataire de l'aide américaine, pour sa lutte contre les insurrections liées aux trafics de drogue. Il existe un certain soutien dans la région à l'encontre de la guerre des États-Unis contre le terrorisme, mais certains s'inquiètent que les préoccupations américaines contre le terrorisme ne conditionnent toutes leurs perceptions de la région.

Assistance des États-Unis à l'Amérique latine et aux Caraïbes



- Les priorités des organisations régionales traduisent les efforts des États pour affirmer leurs propres préoccupations, par exemple sur les enjeux de sécurité faisant actuellement l'objet d'un moindre engagement de la part des États-Unis. Les problèmes les plus essentiels de la région peuvent être la vulnérabilité économique et les inégalités de développement, qui nourrissent des instabilités intérieures. Seule une volonté politique commune plus forte de la part des États latino-américains eux-mêmes peut offrir l'espoir d'une maîtrise de ces défis.

Le contrôle multinational du recours à la force : les déficits du contrôle parlementaire

- Deux-tiers des missions de maintien de la paix autorisées par les Nations Unies se sont déroulées dans la dernière décennie. Alors qu'un large débat existe sur leur légalité et leur légitimité, une attention moindre est portée au contrôle démocratique et au rôle des assemblées élues dans ce domaine. Un double déficit semble exister – national et international – dans le contrôle parlementaire de ces missions.

- Les pouvoirs d'action des parlements nationaux dans ce domaine varient grandement. Ni les Nations Unies ni l'OTAN n'ont d'élément 'parlementaire' dans leur structure. Le Parlement européen n'a que des prérogatives très limitées sur la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), et il est difficile pour les parlements nationaux de suivre le processus de décision de la PESD.

- Les coalitions *ad hoc* d'États volontaires comme celles intervenues en Afghanistan (2002) et en Irak (2003) posent le plus de problèmes structurels pour le contrôle parlementaire, la dimension inter-étatique du processus décisionnel n'étant pas assurée à travers un cadre institutionnel multinational établi et transparent.

- A court terme, plus de contacts entre les parlements nationaux pourrait apporter des améliorations. Une amélioration des procédures et méthodes de gestion de l'information, et – au niveau international – plus de communication envers les enceintes parlementaires et un rôle accru du Parlement européen comme des parlements nationaux dans le suivi de la PESD pourraient aussi jouer un rôle bénéfique.

Financer la sécurité dans un contexte global

- Dans l'actuel environnement de sécurité, l'attention est passée de la confrontation entre les superpuissances au Nord à l'insécurité dans les pays en voie de développement du Sud ; de la sécurité territoriale des États à des dimensions plus étendues ; et vers plus d'interdépendance en matière de sécurité. Toutes ces tendances renvoient l'image d'une inefficacité des moyens militaires face aux défis et menaces sécuritaires.

- Ceux-ci exigent une action globale. Le Nord est devenu plus réceptif à l'idée qu'il a un intérêt mutuel à s'attaquer aux problèmes d'insécurité du Sud. Les conflits intra-étatiques dans le Sud sont désormais perçus comme ayant des conséquences internationales. La sécurité économique et environnementale, la criminalité organisée et le terrorisme ont de fortes dimensions internationales.

- Le financement de la sécurité est toujours orienté vers des objectifs nationaux traditionnels de sécurité militaire. Des catégories de dépenses publiques d'un nouveau genre sont nécessaires, qui reflètent des dépenses internationales et non-militaires pour la paix et la sécurité.

- Le financement international de la paix et de la sécurité à une échelle fondamentalement différente de celle d'aujourd'hui réclame de nouveaux modes de pensée sur la répartition des ressources. Leur réorientation Nord-Sud devrait être basée sur l'intérêt du Nord lui-même, ce qui exigerait une meilleure connaissance des modalités de promotion de la sécurité et de prévention des conflits armés, et sa diffusion auprès des citoyens du Nord, afin de motiver un investissement dans la sécurité future de pays éloignés.

Dépenses militaires

- En 2004, les dépenses militaires sont estimées avoir été de 1035 milliards de dollars : soit seulement 6% de moins en données réelles qu'au cours du pic des dépenses militaires mondiales dans la guerre froide, en 1987–88. Globalement, cela correspond à 162 dollars par habitant et à 2,6% du produit intérieur brut mondial, mais les situations sont très différentes d'une région ou d'un pays à l'autre.

- Le taux moyen de progression des dépenses militaires en 1995–2004 était de 2,4% en données réelles. Cela comprend les réductions des dépenses militaires post guerre froide, qui ont culminé en 1998, et une tendance à la hausse depuis cette date.

- L'augmentation s'est accélérée ces dernières années, à 6% en moyenne par année sur la période 2002–2004. Les États-Unis, qui comptent pour 47% du total mondial, sont les principaux responsables de cette tendance. Les dépenses militaires américaines ont rapidement augmenté sur la période 2002–2004, en raison de leur 'guerre contre le terrorisme', et principalement des interventions militaires en Afghanistan et en Irak. Les fonds supplémentaires pour ces opérations en 2003–2005 se sont élevées à 238 milliards de dollars, dépassant ainsi la somme de toutes les dépenses militaires du monde en voie de développement en 2004 (214 milliards de dollars).

- La durabilité des actuels efforts militaires des États-Unis faisait de plus en plus débat en 2004. Des questions se sont posées sur la part des dépenses militaires dans le déficit grandissant du pays et son impact futur sur la croissance économique. De même, les dépenses militaires pourraient s'effectuer au détriment des dépenses publiques non-militaires. Ce débat a été exacerbé par les incertitudes pesant sur le coût futur des opérations en Irak.

- Il est reconnu que la sécurité est un préalable au développement durable, ce qui a donné lieu à des débats sur les différentes modalités selon lesquelles les donateurs d'aide devaient soutenir les réformes dans le domaine de la sécurité.

- Certains pays redoutent qu'une extension du champ des aides officielles au développement vers les enjeux liés à la sécurité puisse diminuer le soutien à l'aide économique et sociale, et puisse même conduire à une assistance de type 'guerre froide', les intérêts stratégiques des donateurs dictant alors les orientations de leurs politiques d'aide.

- Deux programmes de soutien pour la sécurité dans des pays en développement en proie à des crises – l'aide des États-Unis en Colombie et le soutien britannique au secteur de la sécurité en Sierra Leone – sont des exemples d'assistance en matière de sécurité délivrée comme aide au développement mais qui favorise indirectement la sécurité intérieure.

Productions d'armements

- Les ventes d'armes cumulées des 100 principales entreprises ont progressé de 25% en 2003, s'élevaient à 236 milliards de dollars. Les 5 premières entreprises représentaient 44% de ce total.

- Aux États-Unis, l'industrie s'adapte aux exigences de transformation des forces armées, à la privatisation des services militaires et à l'importance grandissante du secteur de la sécurité intérieure. En Europe, la priorité est à la consolidation intra-européenne du secteur, et à l'obtention d'un accès au marché américain en expansion.

- Le processus de concentration de l'industrie d'armement s'est ralenti depuis la fin des années 1990. Les méga-fusions ne dominent plus les acquisitions : en 2003, 6 acquisitions ont eu lieu, avec des accords d'une valeur supérieure à 1 milliard de dollars ; en 2004, seul un accord atteignait cette dimension.

- Au cours de la décennie écoulée, les principales entreprises d'armement ont considérablement augmenté leur taille, principalement à travers des acquisitions. Les plus grandes d'entre elles réalisent des ventes qui en font des entités économiques globales majeures. Le montant de leurs ventes d'armes dépasse le PIB de la plupart des pays à faible revenu, et leurs ventes totales équivalent les PIB de pays en voie de développement ou d'industrialisation de taille moyenne.

- Avec l'augmentation de l'externalisation dans les armées, un nombre croissant des 100 principales entreprises se spécialisent dans les services. La guerre en Irak a accru la part occupée par ces entreprises dans l'industrie d'armement.

Ventes d'armes des 5 principaux groupes d'armement dans le monde (Chine exceptée), 2003

1 Lockheed Martin (États-Unis)	24,9 milliards de dollars
2 Boeing (États-Unis)	24,4 milliards de dollars
3 Northrop Grumman (États-Unis)	22,7 milliards de dollars
4 BAE Systems (Royaume-Uni)	15,8 milliards de dollars
5 Raytheon (États-Unis)	15,5 milliards de dollars

- Les tentatives de consolidation de l'industrie navale européenne se sont poursuivies en 2004. Les efforts se sont concentrés sur la création d'un équivalent naval à EADS et sur la consolidation de l'industrie navale britannique. Cependant, peu de progrès ont été réalisés, et l'avenir de l'industrie navale européenne demeure incertain.

- Les chiffres publiés par les entreprises sur la part militaire de leurs ventes sont rares et incomplets, et la communication sur la part militaire de leurs activités quasi-inexistante.

- Ce manque de transparence rend difficile l'établissement d'un débat public et politique sur les productions et ventes d'armement. Les pressions en faveur d'une publicisation par les entreprises de leurs ventes d'armes sont faibles, et la disponibilité actuelle des données repose entièrement sur la communication volontaire des informations par les entreprises elles-mêmes. Seules des obligations légales, internationales et harmonisées, obligeant les entreprises à rendre compte de leurs activités pourront mener à une information complète, régulière et standardisée.

Les exportations d'armes

- Les ventes des principales armes conventionnelles sont passées d'une tendance à la baisse après 1997 à une relative stabilisation en 2000–2002, et évoluent vers une légère hausse en 2003–2004.

- La Russie était le principal exportateur des principales armes conventionnelles en 2000–2004, remplaçant les États-Unis. Un déclin des ventes russes est néanmoins attendu dans un avenir proche.

- La Chine et l'Inde étaient les deux principaux importateurs des principales armes conventionnelles en 2004. La Chine continue de dépendre presque totalement de la Russie pour ses importations d'armes, mais elle reçoit désormais des composants et de la technologie plutôt que des armes complètes. L'Inde est aussi un client majeur de la Russie, mais la Russie y fait face à une compétition intense.

- Les relations UE–ÉU étaient tendues en 2004 au sujet des transferts de technologie. Les États-Unis étaient réticents à un partage de technologie avec de proches alliés européens, y compris au sein de joint-ventures comme le F-35.

- Les projets de l'UE de lever l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine ont tendu encore les relations transatlantiques. Les États-Unis ont menacé l'UE de sanctions en cas de levée de l'embargo.

• La transparence gouvernementale dans le domaine des ventes d'armes s'est encore plus accrue légèrement, principalement dans l'UE où plusieurs pays ont amélioré leur communication à ce sujet, et où 10 nouveaux membres doivent désormais répondre aux obligations du code de bonne conduite de l'UE sur les ventes d'armes. Au niveau international, les ventes de systèmes de défense anti-aérienne portables et d'artillerie légère doivent maintenant être communiquées dans le cadre du registre de l'ONU sur les armes légères.

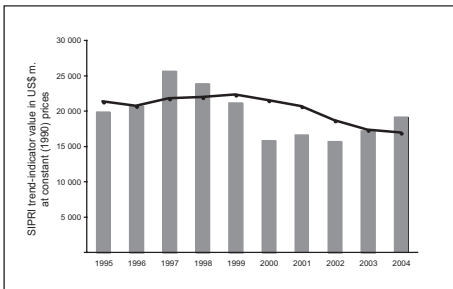
Les cinq premiers exportateurs des principales armes conventionnelles, 2000–2004*

pourcentage des exportations mondiales

1 Russie	32%
2 États-Unis	31%
3 France	8%
4 Allemagne	6%
5 Royaume-Uni	5%

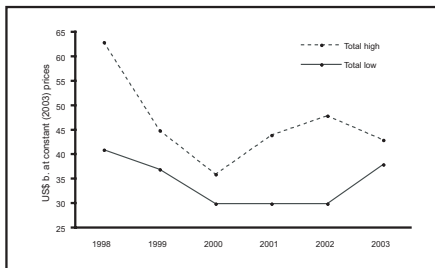
* Les livraisons des États de l'UE aux États non-UE ont composé 19% de l'ensemble des livraisons en 2000–2004, faisant l'UE le troisième plus grand exportateur.

L'évolution des exportations des principales armes conventionnelles, 1995–2004



L'histogramme indique le total annuel et la courbe la moyenne sur cinq ans. Chacune de ces moyennes est répertoriée à la fin de la période de cinq ans.

La valeur du commerce international des armes, 1998–2003



Non-prolifération et contrôle des armements : le rôle des organisations internationales

- L'utilisation de la force pour faire accepter les résolutions de l'ONU en Irak – visant à prévenir des programmes illicites NBC, ainsi que balistiques – a accentué les divisions. La campagne militaire et ses suites ont souligné l'importance de contrôles effectifs des armes NBC pour garantir la stabilité et la paix. Un échec dans l'établissement de ces contrôles par la négociation pourrait conduire à d'autres conflits dans le futur.

- Peu de progrès récents sont à noter en matière de contrôle multilatéral des armements. Les efforts ont essentiellement été assurés par une coopération politique informelle. Cependant de nouveaux efforts internationaux en 2004 ont permis de renforcer le processus global.

- En avril 2004, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1540 invitant les États membres à renforcer les dispositifs en vue d'interdire aux acteurs non-étatiques de produire, acquérir, posséder, développer, transporter, transférer ou utiliser des armes NBC et leurs vecteurs. Il fut également recommandé aux États de mettre en place des lois nationales afin de contrôler les exportations et le fret des matériaux à caractère sensible pour la prolifération.

- Le rapport du groupe d'experts de l'ONU sur les menaces, les défis et les changements a souligné la nécessité d'établir des contrôles effectifs des armes nucléaires et matériaux associés et d'adopter des mesures pour réduire la menace du terrorisme nucléaire. Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a noté la précarité du régime de non-prolifération nucléaire, et a appelé à une action rapide dans ses recommandations (voir également page 20).

Contrôle des armements nucléaires et non-prolifération

- Les développements en 2004 soulevèrent d'importantes questions sur l'avenir du régime de non-prolifération et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968.

- L'existence d'une filière transnationale clandestine, centrée autour du A. Q. Khan, responsable des recherches nucléaires au Pakistan, et des transferts de technologie et d'expertise nucléaire en direction de l'Iran, de la Libye, et peut-être d'autres États, a été confirmée. Cela a soulevé la question de la diffusion de capacités nucléaires vers des États et des acteurs non-étatiques, et stimulé de nouvelles initiatives visant à prévenir les transferts illicites.

- La controverse autour du programme nucléaire iranien s'est poursuivie. L'Agence Internationale de l'Energie Atomique a fourni des éléments plus précis sur des activités nucléaires que l'Iran n'a pas déclarer. Les pourparlers sur l'avenir du programme nucléaire nord-coréen sont en progrès.

- Ces développements ont conduit à des propositions en vue de combler les lacunes du régime de non-prolifération. Il fut notamment proposé de revoir les garanties du TNP sur l'acquisition de matières et technologies nucléaires à des fins civiles par des États non-nucléaires. L'une des priorités reste une approche multilatérale dans la gestion du cycle global des combustibles nucléaires.

- L'année 2004 fut marquée par une bonne nouvelle en matière de non-prolifération : la Libye a accepté de renoncer sous contrôle à ses programmes d'ADM et de missiles balistiques (voir page 23).

**Forces nucléaires : nombres de têtes
nucléaires en janvier 2005**

<i>États</i>	<i>Premier essai nucléaire</i>	<i>Nombre de têtes</i>
États-Unis	1945	4 896
Russie	1949	7 360
Royaume-Uni	1952	185
France	1960	348
Chine	1964	environ 400
Inde	1974	30–40
Pakistan	1998	30–50
Israël	–	environ 200
<i>Total</i>		<i>environ 13 470</i>

- L'arsenal des armes nucléaires déployées des États-Unis se répartit en 4.216 têtes stratégiques et 680 non-stratégiques. L'arsenal des armes nucléaires déployées de la Russie se répartit en 3.980 têtes stratégiques, et 3.380 non-stratégiques. Les arsenaux de l'Inde, du Pakistan et d'Israël ne sont probablement déployés que partiellement.

- Début 2005, un total d'environ 13.470 têtes étaient déployées. En comptabilisant l'ensemble des têtes nucléaires – incluant les éléments non-déployés et ceux répertoriés dans les stocks actifs et non-actifs – les huit États disposant d'armes nucléaires représentent un total d'environ 27.600 têtes.

Développements en matière d'armes chimiques et biologiques et de contrôle des armements

- En 2004, à l'occasion des deuxième rencontres annuelle des experts et officiels, les États parties de la Convention sur les armes biologiques et les toxines (Biological and Toxin Weapons Convention, BTWC) décidèrent de renforcer les moyens de répondre à l'utilisation en faible quantité d'agents biologiques et de toxines pouvant causer des épidémies. Ils s'interrogent également sur les moyens de renforcer surveillance, détection, identification et traitement des maladies infectieuses.

- Face aux inquiétudes concernant l'application de la BTWC, plusieurs États parties proposèrent d'utiliser l'autorité du Secrétaire général de l'ONU pour vérifier l'utilisation d'armes biologiques en faible quantité. Des autres États parties s'y opposèrent.

- La destruction des armes chimiques s'est poursuivie. Sur les 71.373 tonnes d'agents déclarées par les parties de la Convention sur les armes chimique, 10.698 étaient détruites au 31 janvier 2005. D'autres accords internationaux sur la destruction des stocks russes furent adoptés en 2004 (voir page 25).

- La controverse s'est poursuivi sur ce qui était ou non connu des capacités NBC de l'Irak avant la guerre. Des enquêtes officielles visant les services de renseignement furent complétées en 2004, dont la plupart a conclu que les estimations d'avant guerre étaient imprécises et sont contredites par les éléments dont nous disposons aujourd'hui.

- L'Iraq Survey Group dirigé par les États-Unis a complété ses inspections et publié un rapport sur ses activités.

Le renoncement de la Libye aux armes nucléaires, biologiques et chimiques et aux missiles balistique

- En décembre 2003, la Libye a publiquement renoncé aux armes nucléaires, biologiques et chimiques et accepté de se limiter à des missiles balistiques d'une portée inférieure à 300 km. En septembre 2004, Washington a annoncé que le démantèlement des armes NBC en Libye était pour l'essentiel terminé.

- Plusieurs raisons expliqueraient la décision de la Libye. Les États-Unis y ont vu la consécration de leur politique ferme de non-prolifération. Certains observateurs l'ont lié aux longs efforts de la Libye en vue de sortir de l'isolement.

- Le processus de vérification a montré que les précédentes informations concernant les activités biologiques et nucléaires de la Libye ne reflétaient pas la réalité ; les informations sur les programmes chimiques et balistiques étaient plus précises.

- La Libye a reçu une aide étrangère considérable pour se procurer matériels, technologies et composants nucléaires sensibles, essentiellement par le biais du réseau Khan (voir page 20).

- Aucune preuve concrète d'un programme d'armes biologiques offensives n'a été mise à jour. La Libye a déclaré ses stocks d'armes chimiques et annoncé n'avoir jamais transféré de telles armes.

- L'essentiel des missiles balistiques libyens étaient de vieilles importations de l'Union soviétique. Le développement des missiles libyens était limité par les sanctions de l'ONU.

Contrôle des armements conventionnels et mesures de confiance dans le domaine militaire

- L'OTAN a accueilli 7 nouveaux membres en 2004, renforçant les craintes en Russie d'un désavantage sécuritaire croissant. Cependant, la Russie a fait un effort en ratifiant l'accord de 1999 du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (traité FCE) de 1990. Les membres de l'OTAN et d'autres États ont refusé d'en faire autant tant que la Russie n'aura pas pris l'engagement de retirer ses troupes de Georgie et de Moldavie.

- Le régime de contrôle des armes conventionnelles a passé sans problème le cap de l'élargissement de l'OTAN et d'un 'trou noir' du FCE le long de la frontière OTAN–Russie (les États baltes ne sont pas couverts par le traité).

- Le contrôle régional des armements a progressé de façon satisfaisante en 2004, et permit à l'OSCE de suspendre l'accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine. Les membres de l'OSCE continuent de se pencher sur des normes et des standards permettant de répondre aux risques et défis auxquels l'Europe fait face.

- La Croatie et la Slovénie ont ratifié le Traité ciel ouvert de 1992 en 2004. La conférence d'examen en février 2005 a montré que, malgré l'échec d'un accord sur un document final, de nombreux États parties se félicitent des résultats du traité.

- La communauté internationale a continué à suivre de près le problème des armes 'inhumaines'. En 2004 les principaux engagements humanitaires et militaires ont gagné en soutien et importance, réduisant la prolifération des mines dans le monde.

Aide internationale à la non-prolifération et au désarmement

- Dans le cadre des efforts internationaux de non-prolifération, un nombre croissant d'États offrent leur aide pour sécuriser ou éliminer les armes NBC, leurs vecteurs et les capacités liées aux programmes NBC. Le contenu de l'aide internationale à la non-prolifération et au désarmement (AIND) est passé d'un plan d'urgence consécutif à l'éclatement de l'Union soviétique à un programme élargi impliquant de nouveaux donateurs, bénéficiaires, et activités.

- La plupart des activités de l'AIND ont été centrées sur la Russie. Les États-Unis ont développé d'importants programmes bilatéraux avec Moscou, mais d'autres États y ont fortement contribué, et les programmes du gouvernement russe sont très importants.

- L'AIND est de plus en plus considérée comme une composante importante de la lutte contre la prolifération, en réduisant les risques d'utilisation d'armes NBC dans des attaques terroristes.

- Les plus importantes initiatives restent bilatérales, mais certains programmes en cours d'évaluation sont trop coûteux et complexes pour être bilatéraux. Le G8, engagé dans l'organisation de l'AIND en 2002, a renforcé ses activités en 2004, et l'UE s'efforce de se montrer plus cohérente et efficace.

- L'extension géographique et fonctionnelle de l'AIND pourrait avancer le moment de vérité sur certains défis à long terme, comme celui de l'élimination des stocks de plutonium, essentiels à la non-prolifération, mais qui restent impossibles à maîtriser.

Contrôle des transferts

- La tendance de nombreux États à se montrer intéressés par l'adoption de contrôles nationaux des transferts s'est confirmée en 2004. L'échec de ces contrôles a contribué aux programmes d'armement irakiens dans le passé, et les incertitudes sur ces programmes ont contribué nettement à la crise qui a conduit à la guerre.

- Les craintes concernant l'émergence de nouvelles filières dans la production d'armes NBC ont été attisées avec les révélations sur les activités du réseau Khan (voir page 20).

- Le renforcement des contrôles nationaux des exportations est essentiel au succès du régime de non-prolifération. En 2004, le besoin d'une assistance ciblée et bien financée pour aider des États à mettre en place des contrôles efficaces des exportations fut soulevé au sein de l'UE, au G8, à l'ONU et dans le cadre de l'accord de Wassenaar. On constate un désir croissant d'améliorer la coordination des programmes d'assistance.

- En 2004, les États membres de l'UE ont révisé la mise en œuvre au niveau national des bases légales communes en matière de contrôle des technologies duales. L'UE a également revu son code de conduite sur les exportations d'armes de 1998, ce qui conduira à des changements du code de conduite en 2005.

- Un moyen d'améliorer les contrôles d'exportations des technologies duales dans l'UE serait de mettre en commun les capacités techniques et les moyens de renseignement, et d'harmoniser les formations des officiers de contrôle. Une telle capacité de formation pourrait servir pour des programmes d'assistance en faveur des pays voisins.

Contrôle des exportations américaines

- Les États-Unis sont le principal exportateur d'armes au monde et ont une grande influence sur le commerce des armes.

- Les transferts d'armes depuis les États-Unis sont régis par un ensemble de lois, règles et directives présidentielles. Les transferts sont gérés par les départements d'État et de la Défense, qui sont également responsables de la gestion des armes en fin d'activité.

- Un contrôle est assuré par le Congrès et le Bureau de la comptabilité gouvernementale (Government Accountability Office, GAO). Un rapport du GAO de janvier 2004 a critiqué la gestion par le Département d'État des exportations des missiles de croisière et des drones.

- Parmi les controverses récentes figurent une proposition d'accorder des licences à certaines entreprises britanniques et australiennes, et le rôle des ventes d'armes dans la 'guerre internationale contre le terrorisme'.

L'Initiative visant à empêcher la prolifération : aspects juridiques de la déclaration sur les principes d'interdiction

- Les inquiétudes concernant la prolifération des ADM vers des États et des acteurs non-étatiques invitent à un consensus sur des actions plus strictes contre les proliférants, dont l'interception des technologies et matériels en transit.

- L'incident de *So San* en 2002 a montré les limites de la législation internationale en matière d'interception. En réponse, le président américain George W. Bush a annoncé en mai 2003 une nouvelle initiative multilatérale pour l'interception et la confiscation des armes et technologies illégales : l'Initiative visant à empêcher la prolifération (Proliferation Security Initiative, PSI). Seul un nombre limité d'États participent aux actions de cette initiative, mais de nombreux y ont apporté leur soutien.

- La PSI s'est rapidement développée en 2003 et 2004, et a établi des principes sur l'interdiction de navires suspectés de transporter des ADM et matériels associés, en respect du droit international. Le développement de la PSI a changé d'objectif – de la transformation des législations internationales et nationales à des actions pouvant être prises sous couvert des lois existantes.

- Les États de la PSI ont cherché à obtenir une autorité légale à l'aide de résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU et d'amendements à des conventions indirectement liés aux principes du droit de la mer. Afin de gagner en légitimité, la PSI devrait cependant compter plus de participants et se concentrer au traité le plus sensible : la convention de l'ONU sur le droit de la mer.

Accords de contrôle des armements et de désarmement et accords sur le droit humanitaire dans les conflits armés en application en janvier 2005

- 1925 Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (Protocole de Genève)
- 1948 Traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective (Traité de Bruxelles)
- 1948 Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide
- 1949 Convention de Genève (IV) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre
- 1954 Accords de Paris sur l'Union de l'Europe Occidentale additionnels au Traité de Bruxelles
- 1959 Traité sur l'Antarctique
- 1963 Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau
- 1967 Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
- 1967 Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes

- 1968 Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Traité de non-prolifération, TNP)
- 1971 Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol
- 1972 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
- 1974 Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires
- 1976 Traité relatif aux explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques
- 1977 Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles
- 1977 Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)
- 1977 Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II)
- 1980 Convention sur la protection physique du matériel nucléaire
- 1981 Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

- 1985 Traité de Rarotonga sur la zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud
- 1987 Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée
- 1990 Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe
- 1991 Traité START I (Treaty on the Reduction and Limitation of Strategic Offensive Arms)
- 1992 Traité sur le régime 'Ciel ouvert'
- 1992 Acte de clôture de la négociation sur les effectifs des forces armées conventionnelles en Europe
- 1993 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction
- 1995 Traité de Bangkok créant des zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est
- 1996 Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine
- 1996 Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (pour la Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie)
- 1997 Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes
- 1997 Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction

- 1999 Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques
- 1999 Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité
- 2001 Document final des négociations prévues à l'article V de l'annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine
- 2002 Traité de désarmement stratégique

Traités non-appliqués en janvier 2005

- 1972 Traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-missile balistiques (ABM) : non-applicable à partir du 13 juin 2002
- 1993 Traité START II (Treaty on Further Reduction and Limitation of Strategic Offensive Arms)
- 1996 Traité de Pelindaba créant des zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique
- 1996 Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)
- 1999 Accord sur l'adaptation du traité de 1990 sur les forces armées conventionnelles en Europe



Conseil d'administration

Ambassadeur Rolf Ekéus, président (Suède)
Sir Marrack Goulding, vice-président (Royaume-Uni)
Dr Alexei G. Arbatov (Russie)
Dr Willem F. van Eekelen (Pays-Bas)
Dr Nabil Elaraby (Égypte)
Mme Rose E. Gottemoeller (États-Unis)
Professeur Helga Haftendorn (Allemagne)
Professeur Ronald G. Sutherland (Canada)
Le Directeur

Directeur

Mme Alyson J. K. Bailes (Royaume-Uni)

© SIPRI 2005

Imprimé par Ingeniörskopia, Stockholm



L'Institut International de Recherche
sur la Paix de Stockholm

Signalistgatan 9

SE-169 70 Solna, Suède

Tél: +46-8-655 97 00

Mail: sipri@sipri.org

Adresse Internet: <http://www.sipri.org>

Fax: +46-8-655 97 33



L'Institute de Relations Internationales
et Stratégiques

2bis, rue Mercoeur

F-75011 Paris, France

Tél: +33-1-53 27 60 60

Mail: iris@iris-france.org

Adresse Internet: <http://www.iris-france.org>

Fax: +33-1-53 27 60 70